



Nouvel hôpital de La Rochelle

Le point de vue de l'association CAPRES-AUNIS

*De nouvelles élections,
Des espérances,
Pourtant rien ne change !*

Sous la municipalité de Jean François Fountaine, le projet d'emplacement du nouvel hôpital s'orientait vers le site DBMA à Aytré. L'opposant Olivier Falorni remportait les élections municipales le 22 mars 2026 après avoir clamé haut et fort que le dossier devait prendre un autre chemin « *en raison de choix inadaptés* ». En effet, le 17/02/2025, il écrivait à notre association :

« Le site actuellement retenu suscite l'opposition d'une quinzaine de maires de l'agglomération, en particulier celui d'Aytré, commune qui doit accueillir le nouvel hôpital. Le site DBMA présente deux inconvénients importants : il ne permet pas l'extension future du bâtiment, ni la création d'un véritable pôle d'échanges multimodal. Il est donc indispensable de rétablir le dialogue avec toutes les parties prenantes pour construire un projet viable et largement soutenu. »

En conséquence et raisonnablement, nous pouvons nous attendre à un réexamen de la situation !

Or, malgré nos objections qui avaient été considérées comme fondées et qui sont toujours à l'ordre du jour, il n'en a rien été. C'est pourquoi les nous rappelons succinctement :

*« Ce n'est ni raisonnable ni sérieux de lancer ainsi un tel programme d'investissement sur fonds publics, vital pour l'ensemble de la population sur le très très long terme, sans s'être assuré préalablement de l'acceptabilité des principaux concernés que sont les citoyens dont en premier lieu les usagers et les professionnels de santé. Les mécanismes existent tels que la saisine de la CNDP, organisme indépendant, comme cela a été fait par ailleurs pour l'hôpital de Tarbes-Lourdes. Le CODEV qui s'était déjà prononcé (pour Varaize conformément au Scot) aurait pu être à nouveau consulté. **Une enquête ou une consultation publique aurait pu être organisée avec tous les éléments du dossier mis à disposition, en toute transparence et loyauté...** »*

Les plans de situation, d'aménagements, d'accès routiers et autres, des bâtiments et des services du nouvel hôpital virtuel n'ont jamais été dévoilés, pas plus que la justification des évaluations financières, ce qui laisse libre cours aux appréciations arbitraires !

Sans éléments probants, difficile d'approuver le choix fait par le conseil de surveillance et les élus quand une alternative paraissait plausible et de bien meilleure qualité, en l'occurrence sur les vastes espaces de Varaize. Par surcroît, à Varaize, il est possible de créer un pôle multimodal raccordé directement au réseau ferroviaire disposant d'une halte commune avec la zone de Bel-Air.

Il paraît donc évident que le site choisi, celui de DBMA, enclavé dans une zone pavillonnaire, au sein d'un secteur déjà saturé par la circulation automobile et sans possibilité d'extension, ne paraît pas approprié pour assurer l'avenir d'un établissement de santé aussi important.

Pourquoi une concertation organisée n'a-t-elle pas été engagée depuis le début du processus pour que la population accompagne le projet et puisse faire part de ses observations et des améliorations possibles ?

Les décideurs pratiquent soudainement l'art du consensus mais apparemment toujours pas celui de la concertation citoyenne !

C'est navrant.

Ne pas s'étonner ensuite des recours et des entraves qui ne manqueront pas de surgir...

Dossier suivi par notre association, en ligne ici: <https://capresaunis.fr/tag/hopital/>

